

MISSION PERMANENTE
DU BURKINA FASO
GENÈVE



Unité - Progrès - Justice

AMBASSADE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE LA
CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

DECLARATION DE MADAME MONIQUE ILBOUDO
MINISTRE DE LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS
CHEFFE DE LA DELEGATION DU BURKINA FASO
A LA 61^{ème} SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Genève, 15 mars 2005

A vérifier à l'audition

Excellence Monsieur le Président,

Excellence Madame la Haut Commissaire aux droits de l'Homme,

Distingués Représentants,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,

Votre brillante élection à la présidence de la 61^{ème} session de la Commission des droits de l'Homme, me donne l'agréable occasion, de vous présenter en mon nom propre et au nom de la délégation du Burkina Faso, mes vives félicitations. J'associe à ces félicitations, les membres du Bureau. Ma délégation vous assure de sa pleine et entière coopération afin que votre mandat s'accomplisse avec succès.

Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, son Excellence **Mike SMITH** qui a su diriger avec efficacité les délibérations de la 60^{ème} session.

Permettez-moi également de féliciter Madame **Louise ARBOUR** dont l'engagement et le dynamisme augurent des changements positifs et déterminants pour le Haut Commissariat. Je tiens enfin à remercier le secrétariat de la Commission, pour la qualité du travail accompli depuis la dernière session.

Monsieur le Président,

La 61^{ème} session s'ouvre au lendemain du drame du **Tsunami** qui a ravagé une partie du continent asiatique et certaines zones de l'Afrique de l'Est. Qu'il me soit permis d'exprimer ici, ma compassion aux gouvernements des pays touchés par cette catastrophe et de réitérer, au nom de mon pays, mes condoléances aux peuples affectés et aux personnes qui ont perdu des proches dans cette tragédie.

Du nord au sud, des millions de gens se sont mobilisés dans un formidable élan de solidarité humaine. Toute la communauté internationale a volé au secours des victimes de cette catastrophe sans précédent. Cette mobilisation doit être soutenue et continue. Elle doit être étendue à tous les pays qui sont dans le besoin et se manifester en dehors des situations d'urgence afin de permettre aux pays en développement de répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens.

Les objectifs du Sommet Mondial sur le Développement Social, tenu à Copenhague en 1995, n'ont jusque-là pas été atteints. La pauvreté, l'extrême pauvreté constitue encore de nos jours, la réalité quotidienne de millions d'êtres humains sur cette planète avec son cortège d'injustices, d'exclusions, de privations et d'inégalités.

Cette pauvreté compromet les droits humains fondamentaux et bafoue la dignité des individus et des familles. En cela, elle constitue une menace pour la stabilité politique, économique et sociale des Etats. Il nous faut donc développer plus de justice et de solidarité, une coopération plus équitable entre les Etats pour un partage plus universel des richesses de l'Humanité afin de faire face à ces besoins immenses qu'aucun Etat ne peut satisfaire isolément.

Cette solidarité doit également se manifester dans la réduction de ce qu'il est convenu d'appeler la fracture numérique. Les technologies de l'information sont un excellent moyen de désenclavement, pour transmettre et acquérir le savoir, le savoir-faire et travailler à mettre en place des services de base essentiels pour le droit à l'éducation, à l'information, à la santé, pour le développement de la démocratie, l'épanouissement des communautés, le développement de la compétitivité, et la mise en place d'une administration de développement. La question de leur accès par l'ensemble de la population de la planète se pose encore avec acuité. Il faut donc saluer la création du fonds de solidarité numérique, et souhaiter son approvisionnement rapide, pour démocratiser ces nouvelles technologies dont l'utilisation est susceptible d'améliorer rapidement les conditions de vie et de travail de tous.

« *Agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* », comme le préconise l'article premier de la DUDH, n'est-ce pas être solidaires les uns envers les autres ? La Déclaration de 1948 ne pose-t-elle pas l'exigence de solidarité tant au niveau individuel que collectif ? Le droit au développement, droit de solidarité par excellence, doit être reconnu à tous, sans distinction, aux générations présentes et futures.

Dans la Déclaration de Ouagadougou issue du Xe Sommet de la Francophonie, tenu au Burkina Faso fin novembre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant la langue française en partage ont réaffirmé entre autres, la nécessité de mobiliser la solidarité francophone pour un développement durable, fondé sur la démocratie, l'Etat de droit et les droits humains et de promouvoir la paix et la sécurité, conditions essentielles du développement durable.

Le développement solidaire, thème de ce Sommet de Ouagadougou, exige naturellement une coopération et un partenariat dans le domaine fondamental de la promotion et de la protection des droits humains. Cette solidarité doit avoir pour fondement le respect de l'Autre, de sa dignité, de sa différence.

Mon pays adhère pleinement à cette démarche et s'investira sans réserve à sa réalisation. Il adhère de même aux initiatives actuellement développées par les pays francophones pour une meilleure prise en compte de la diversité culturelle et linguistique au sein de la Commission.

Monsieur le Président,

La présente session se déroule dans un contexte international marqué par une accalmie de certains conflits armés et une avancée dans la recherche de la paix dans d'autres, tel le conflit du Sud Soudan. Ces progrès enregistrés nous confortent et nous incite à plus de persévérance dans la recherche de solutions pour une paix durable dans le monde. La paix est la condition première du respect et de la promotion des droits humains.

Mon pays ne ménage aucun effort pour contribuer à la recherche de la paix dans le monde et en Afrique. Il s'associe à toutes les initiatives dans ce sens, dans le cadre de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, il poursuit, au niveau interne et au plan sous-régional, ses efforts pour un ancrage de la culture démocratique et de l'Etat de droit, gage de stabilité et de paix.

L'année 2005 est une échéance électorale importante au Burkina Faso. Les citoyens burkinabè seront en effet invités, à l'issue de consultations électorales libres et ouvertes, à désigner le prochain Président du Faso.

L'organisation et la bonne tenue de cette élection seront, à n'en pas douter, une occasion d'exercice des droits politiques reconnus aux citoyens et permettront de consolider notre expérience démocratique et l'Etat de droit. Les efforts pour l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels seront poursuivis.

S'agissant des droits catégoriels, l'élaboration d'un code de protection de l'enfance nous permettra de faire le point sur l'application de la Convention sur les droits de l'enfant, et de proposer des réformes législatives ou d'adopter des mesures destinées à mieux l'appliquer. Les violences faites aux femmes sont légalement prohibées. Les mutilations génitales féminines, les mariages forcés... sont punis par la loi. Des structures adéquates continuent les campagnes de sensibilisation et assistent les victimes dans les procédures judiciaires. Nous espérons que l'initiative de Madame Micheline CALMY-REY à la 60^{ème} Session, qui a abouti à la déclaration contre les violences exercées à l'encontre des femmes ne restera pas lettre morte.

Monsieur le Président,

Convaincu que la tolérance est la clé de voûte des droits humains, du pluralisme culturel et religieux, de la démocratie et de l'Etat de droit et de la paix sociale, le gouvernement de mon pays est en train de formuler, avec l'appui conjoint de sept agences du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FNUAP, FAO, OMS, ONU SIDA et PAM), une stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et

de la Paix afin de cerner les sources potentielles de conflits sociaux, de menaces de la paix et d'atteintes aux droits humains. Cette stratégie permettra de mieux orienter les actions de prévention. Les différents acteurs nationaux disposeront ainsi de moyens adéquats pour la prise en compte de cette dimension dans la mise en œuvre de leurs politiques de promotion d'une culture de la paix et des droits humains.

Le Burkina Faso a reçu du 2 au 9 février 2005, la visite de Mme Gabriela RODRIGUEZ PIZARRO, rapporteure spéciale sur les droits de l'Homme des migrants. Au cours de son séjour, la rapporteure spéciale a rencontré des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile et des personnes rapatriées de Côte-d'Ivoire suite aux différentes exactions dont ils ont été victimes. Elle a pu s'entretenir avec ces différents acteurs de questions de migration, de droits humains et de développement. Le Burkina Faso se félicite de cette visite longtemps souhaitée dont nous attendons les conclusions. Nous remercions le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et la rapporteure spéciale de cette visite.

Monsieur le Président,

La réforme du système des Nations Unies entreprise par le Secrétaire Général renforcera sans aucun doute, l'efficacité de notre organisation. Les réformes proposées au niveau de la Commission des droits de l'Homme retiennent particulièrement l'attention de mon pays. Dans ce sens, l'initiative « Action 2 » qui vise à rendre les droits de l'Homme partie intégrante de toutes les activités du système des Nations Unies, permettra de mieux soutenir les efforts que déploient les Etats pour renforcer leurs systèmes nationaux de promotion et de protection des droits humains. Le Burkina Faso appuie cette approche innovante qui alliera l'efficacité à la rationalisation des interventions et des ressources.

Le Burkina Faso pour sa part a déjà intégré cette approche dans sa politique en créant en juin 2002, un Ministère de la Promotion des droits humains. Ce Ministère a pour mission principale, la promotion d'une culture des droits humains au Burkina Faso et sa prise en compte dans l'action gouvernementale.

La réforme proposée au niveau de la composition de la Commission des droits de l'Homme se justifie, même si une telle extension implique nécessairement d'autres réformes. L'extension de la Commission à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies posera le problème du sort à réserver à la troisième commission de l'Assemblée Générale. En conséquence, le Burkina Faso souhaite que la réflexion autour de cette proposition soit mieux approfondie.

La Charte des Nations Unies consacre dans son Préambule, une grande importance aux droits humains. L'on peut se féliciter également que cette question soit au cœur de la réforme du système des Nations Unies. Cependant, il est à déplorer que cette importance n'ait pas été reflétée au niveau du budget de la Commission. En effet, en affectant seulement 2% du budget ordinaire au fonctionnement de la Commission, il n'a pas été fait une appréciation adéquate de cette importance. Il convient donc de relever le niveau de ce budget afin de doter la Commission de moyens à la hauteur de ses ambitions et nécessaires à la bonne exécution de son mandat.

Monsieur le Président,

La Commission des droits de l'Homme doit être le phare de l'ONU. Elle doit éclairer tous les acteurs, sans parti pris, mais sans complaisance non plus. Elle doit nous rappeler à tous, notre responsabilité, individuelle et collective, face aux violations constatées. Elle doit constamment rappeler les principes d'universalité, d'inaliénabilité et d'indivisibilité des droits humains. Elle doit constamment rappeler que seul un tel socle peut fonder une société internationale libre, juste et pacifique où chacun, chacune pourra vivre dans la dignité.

Je vous remercie.

Genève, le 15 mars 2005